



Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du 30 juin 2016

31 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Daisy Brun - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - - Isabelle De Lima - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jean-Claude Doche - - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Aurély Maillet - Corine Maironi-Gonthier - Damien Meignan - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Guy Romanet - Audrey Romao-Jacquier - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin. -

5 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir : Evelyne Arnaud (pouvoir à Isabelle De Lima) - Christian Duc (pouvoir à Georges Bouty) - Candice Gilg (pouvoir à Michel Genettaz) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Sylvie Villars (pouvoir à Guy Romanet)

1 conseiller était excusé, sans pouvoir : Nicolas Cougoule

4 conseillères étaient absentes : Injoud Ayeche - Véronique Barco - Céline Pellicier - Laetitia Rigonnet

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne. Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Anthony Destaing est élu.

Elle informe l'assemblée de la naissance de Wendy, fille de Véronique Barco, et au nom de l'ensemble des élus, adresse ses félicitations aux heureux parents.

1- Administration générale :

Administration générale

1 - Ouverture de 2 sites de restauration scolaire à la rentrée scolaire 2016/2017 pour l'école de Granier et de Centron : approbation des tarifs, des règlements et contrat à passer avec l'auberge de Granier pour l'accueil des enfants de Granier

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les tarifs de la restauration scolaire pour l'ensemble des sites de la commune nouvelle, applicables à partir de la rentrée scolaire 2016/2017, les règlements de services applicables pour les restaurants scolaires de Granier et Centron et le contrat de fourniture des repas à conclure avec Monsieur BIDEAUX, restaurateur à l'auberge de Granier.

2 - Adoption du règlement des TAP d'Aime pour toutes les écoles de la commune nouvelle

.....Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le règlement du service des TAP pour l'ensemble des écoles de la commune nouvelle, et établi selon le règlement en vigueur à Aime, commune historique.

3 - Convention avec le Département pour le déclassement/reclassement de la RD 85A à Villette

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la convention pour le déclassement/reclassement de la RD 85 A à Villette à passer avec le Département de la Savoie.

4 - Rapport annuel, année 2015, de Véolia sur le service de l'eau et de l'assainissement

.....Le Conseil Municipal prend note du rapport annuel du service de l'eau et de l'assainissement, établi par Véolia, pour l'année 2015.

5 - Reprise de la concession n°150 A, au cimetière d'Aime

.....Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, le Maire à reprendre au nom de la Commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations, la concession perpétuelle n° 150 A en état d'abandon dans le cimetière d'Aime.

Finances

6 - Subventions aux associations (suite)

.....Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le versement des subventions suivantes :

- . UAEA (Union des Acteurs Economiques d'Aime) : 3 000 €
- . Les Villettains : 100 €
- . Street art 73 : 150 €
- . Robins des bois alpins : 400 €

Egalement, il dit que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2016.

7 - Cartes Pass Plagne, année 2016

.....Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le dispositif suivant, présenté par Madame le Maire :

- . 3 cartes de 150 unités délivrées dans les conditions suivantes :
- . jeunes âgés de 25 ans maximum
- . coût de 30 € pour le bénéficiaire

Egalement, le Conseil municipal accepte de financer une partie du coût des cartes Pass'Plagne pour les jeunes dans les conditions énoncées ci-dessus, étant confirmé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Ressources Humaines

8 – Modification du tableau des effectifs

.....Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.

9 – Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade

.....Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- . Fixe le taux de promotion des avancements de grade à 100 % toutes filières, grades et cadres d'emplois confondus
- . accepte de retenir les quatre critères de choix proposés
- . dit que sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

10 – Recrutement d'un technicien territorial pour les services techniques

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, que compte-tenu de l'absence de candidats statutaires répondant au profil souhaité, le recrutement pourra s'opérer par voie contractuelle selon les dispositions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Il décide que l'agent sera recruté pour un contrat de 1 an au niveau du 10^e échelon du grade de Technicien Territorial (IB 497 – IM 428). Au traitement indiciaire et supplément Familial s'ajouteront les primes et indemnités correspondant au grade.

Il autorise Mme le Maire à signer le contrat de recrutement, et il dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget.

11 – Participation de la commune nouvelle à l'action sociale du personnel

.....Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE :

Participe à compter du 1er juillet 2016, dans le cadre du contrat mutualisé avec le CDG de la Savoie pour un montant unitaire mensuel de 8 € brut et selon les modalités prévues à la délibération du 25 septembre 2014

COMPLEMENTAIRE SANTE :

Participe à compter du 1er juillet 2016, dans le cadre de la procédure de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et Facultative par les agents

Verse une participation mensuelle de 16 € par agent ainsi qu'une modulation de 10 € par enfant du Foyer inscrit au contrat

Applique la même limite d'âge que le supplément Familial pour déterminer le droit à participation pour enfant au Foyer

Dit que pour bénéficier de la participation, chaque agent devra justifier d'un certificat d'adhésion à un contrat complémentaire santé labellisé.

II – Affaires Foncières, urbanisme :

12 – Survol domaine public M. Duquennoy, Aime bourg

.....Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la convention à intervenir avec M. DUQUENNOY pour le survol de domaine public en façade nord ouest (Avenue de Tarentaise) ainsi que la parcelle communale B 733 en façade sud ouest.

13 – Servitude de vue sur parcelle communale accordée à Mme Maillet, Granier

Mme Aurély Maillet n'a pas participé à la présente délibération

.....Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, la création d'une servitude de vue sur la parcelle communale cadastrée section L n° 474, comme prévu sur le plan de la Façade Est.

14 – Carrière SOCAVI : projet de correction technique concernant la parcelle ZS 476

.....Le Conseil municipal donne, à l'unanimité des membres présents, son accord pour incorporer la parcelle ZS 476 au bail de carrière du 21 décembre 1990 et signer l'avenant au bail correspondant. Il donne également son accord pour accorder les autorisations nécessaires au titre de l'article R421-23 du Code de l'urbanisme en vue de créer sur ladite parcelle ZS 476 un accès à la partie est de la carrière

III – Travaux, affaires forestières :

15 – ONF, coupe à l'état d'assiette 2017

.....Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2017 présenté ci-après

2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.

IV – Informations au Conseil municipal :

16 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

.....Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

✓ Pour des travaux

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

. Démolition et création dalle, mairie d'Aime – Construction savoyarde, 73210 Macot La Plagne – 8 100,00 €

Tranche supérieure ou égale à 90 000 € et inférieure à 5 225 000 € HT :

. Remplacement des automates des sites d'eau potable versant « les Bétasses » – Dimension Télécom, 73260 Aigueblanche – 23 520,00 €

✓ Pour des fournitures

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

. Fleurissement été 2016 – Fleurijardin, 73210 Aime – 7 795,22 €

. Columbarium 21 cases pour Aime – Artcase, 38150 St Romain de Surieu – 10 014,00 €

Tranche supérieure ou égale à 20 000 € et inférieure à 90 000 € HT :

. Fenêtres et portes menuiserie alu Longefoy – Verre Alu Services, 73210 Aime – 23 220,08 €

✓ Pour des services

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

. Synthèse et mise à jour des schémas directeurs d'alimentation en eau potable – Sarl Cohérence, 73460 Grésy sur Isère – 11 060,00 €

. Fonctionnement de la navette de Montalbert été 2016 – Voyages Loyet, 73211 Aime cedex – 12 444,00 €

. Entretien des espaces verts, année 2016 – René Destaing sarl, 73210 Aime – 13 956,00 €

17 – Réduction de moitié de la dernière tranche de baisse de la DGF en 2017 et commune nouvelle
.....Le Conseil municipal est informé qu'en clôture du Congrès de l'Association des Maires de France de juin dernier, le Président de la République a annoncé pour 2017 une réduction de moitié de la dernière tranche de baisse des dotations de l'Etat, soit un milliard au lieu de deux pour le bloc communal.

Or, les communes nouvelles constituées avant le 1^{er} janvier 2016 ont bénéficié d'un pacte financier qui les exonérait du prélèvement sur les dotations pour 2016 et 2017 et une garantie de stabilité sur 2018 ainsi qu'une bonification de 5 % de la DGF pendant ces 3 années (pour les communes nouvelles entre 1000 et 10000 habitants).

L'annonce du Chef de l'Etat va donc bénéficier aux communes qui verront en 2017 leur baisse de DGF divisée par 2, mais rien n'est prévu pour les communes nouvelles, le pacte financier s'appliquera, mais rien de plus.

Par conséquent, Madame le Maire propose que les communes vertueuses, qui se sont regroupées en commune nouvelle, puissent bénéficier d'une amélioration du pacte financier, avec une bonification de la DGF en 2017 supérieure à celle prévue. Elle soumet au conseil municipal cette proposition, qui, s'il en est d'accord, sera transmise aux parlementaires et à Monsieur le Préfet.

.....Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'envoi d'une motion concernant la réduction de la dernière tranche de baisse de la DGF à M. Le Préfet

18 – Informations diverses « les Versants d'Aime », SIGP, La Plagne Tourisme...

.....Le Conseil municipal prend note des informations relatives aux syndicats et organismes de regroupement.

La séance du Conseil municipal est levée.

Pour affichage, le 01/07/16

Le Maire

A retirer de l'affichage à compter du 02/09/2016.